

## Alternance : une aide en moins ?

« Alternance : l'une des primes à l'embauche va être supprimée », titre **Les Echos** alors qu'un projet de décret du ministère du Travail, auquel le quotidien a eu accès, prévoit de supprimer la prime de 6 000 euros maximum pour toute embauche en contrat de professionnalisation à partir du 1er mai. Pour quelle économie visée ? Si l'on se base sur les derniers chiffres disponibles, 121 000 contrats de professionnalisation ont été signés en 2022, dont les deux tiers en dessous de trente ans. Le budget 2024 du ministère du Travail a prévu 270 millions de crédits de paiement. Si tous les contrats signés vont à leur terme, on peut donc estimer l'économie à un maximum de 180 millions d'euros. Ce tour de vis sur un dispositif sensible en appelle-t-il un autre, encore plus sensible ? Critiquant l'effet d'aubaine induit, des députés Renaissance ont tenté fin 2023 de supprimer la même prime pour les contrats d'apprentissage préparant à des formations au-delà de bac +2 dans les entreprises de plus de 250 salariés. Sans succès. L'idée pourrait resurgir sous une forme atténuée, par exemple en la maintenant jusqu'à ce niveau et en la diminuant au-delà. Contacté, le ministère du Travail n'a pas encore commenté. (Les Echos, p.3)